Image not found or type unknown

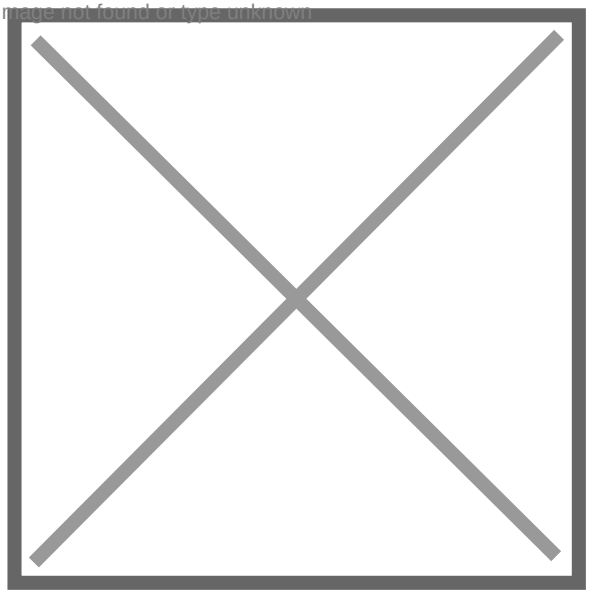

# Remboursement d'un trop percu et impots

Par **mam92**, le **06/05/2015** à **11:41**

bonjour, je vais essayer d'etre claire dans mes explications: en 2013 j'ai declaree et payer des impots des complement de salaire versee par la prevoyance de mon employeur etant en arret maladie ( dans l'attente de la reconnaissance de maladie professionnelle par la CPAM ) et declarer les revenue pour l'annee 2014, la CPAM a reconnue ma maladie professionnelle en octobre 2014 et fais une regularisation sur mes ij ,en novembre 2014, en Mars 2015 la prevyance me reclame les indemnites que je n'aurait pas du percevoir de 2013 a 2014 , du fait de ma reconnaissance de la maladie professionnelle ,je leurs ai rembourser immediatement a reception du courrier , Mais comment cela va se passer au niveau des impots car j'ai payer des impots sur les revenues 2013 et declarer sur les revenus 2014, quand dois je me manifester aupres des impots du fait que le remboursement du trop percu a ete fait en 2015, Meci pour les reponses et conseil que vous pourrez m'apporter

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés